



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ADR 8.2 RECYCLAGE BASE

Dernière mise à jour le 08/11/2024.

OBJECTIF

- Recycler les connaissances nécessaires au transport routier de marchandises dangereuses, conformément à l'ADR en vigueur et Arrêté TMD
- Renouveler le certificat conducteur ADR Base (classes 2 à 9 sauf 7)

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Connaître les prescriptions générales de la réglementation,

Connaître les obligations et les responsabilités lors du transport de matières dangereuses.

Tarif nous consulter

Réf. TRM06

Contact 0297611182
contact@poleformation.bzh
<https://www.poleformation.bzh/>

PUBLIC CONCERNÉ

Conducteur de transports routier avec une formation initiale en ADR de base

PRÉ-REQUIS

- Avoir un certificat de formation conducteur ADR 8.2 Base, en cours de validité



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 20 maxi



Durée

14 heures / 2 jour(s)

✂ Formation ouverte à certaines formes d'handicap : contactez notre référente Mme LE COGUIEC Paola pour plus d'informations.



PROGRAMME

- Accueil des stagiaires
- Présentation du stage et organisation
- Présentation des matières, objets et produits à transporter
- Comportement des matières dangereuses
- Documents de bord et exemptions
- Exemptions
- Matériels de protection et de prévention
- Modes de transport et conditionnement des matières dangereuses (généralités)
- Modes de transport et conditionnement des matières dangereuses (cas spécifiques)
- Chargement – calage – arrimage des matières conditionnées
- Signalisation des véhicules
- Circulation et stationnement
- Risque spécifique : le feu
- Accidentologie
- Obligations
- Sûreté

INTERVENANT(S)

Formateur ADR

ÉVALUATION

Épreuve certificative en fin de formation.

ATTRIBUTION FINALE

Carte ADR de base

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 60 mois, l'apprenant doit suivre une session de ADR 8.2 RECYCLAGE BASE